Le genre masculin est utilisé dans le présent règlement comme genre neutre. **L’emploi du genre masculin a uniquement pour but d’alléger le texte et d’en faciliter la lecture**.

**LA PROMOTION SUIVANTE EST CONÇUE AUX FINS DE CONSULTATION DANS LES CINQUANTE (50) ÉTATS DES ÉTATS-UNIS, LE DISTRICT DE COLUMBIA, AU CANADA ET AU MEXIQUE UNIQUEMENT ET NE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE QUE PAR LA LOI AMÉRICAINE CE RÈGLEMENT OFFICIEL EST DISPONIBLE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS AMÉRICAIN. EN CAS DE DISPARITÉ ENTRE LES DEUX VERSIONS, LA VERSION ANGLAISE PRÉVAUT. POUR PARTICIPER À LA COMPÉTITION INNOVATION ÉTUDIANTE FORM, VOUS DEVEZ ÊTRE ÂGÉ DE 18 ANS OU PLUS (LES RÉSIDENTS CANADIENS DOIVENT AVOIR L’ÂGE DE MAJORITÉ DANS LEURS PROVINCES DE RÉSIDENCE RESPECTIVES) ET ÊTRE INSCRIT EN TANT QU’ÉTUDIANT PENDANT LA PÉRIODE DE PARTICIPATION À LA COMPÉTITION. VOUS NE DEVEZ PAS ÊTRE EMPLOYÉ EN TANT QUE DESIGNER PROFESSIONNEL À UN QUELCONQUE TITRE.**

**CETTE OFFRE NE PEUT ÊTRE REPRODUITE, RÉIMPRIMÉE OU PUBLIÉE AILLEURS SOUS N’IMPORTE QUEL FORMAT SANS L’AUTORISATION ÉCRITE DU COMMANDITAIRE.**

**RÈGLEMENT OFFICIEL**

**DE LA COMPÉTITION INNOVATION ÉTUDIANTE FORM**

**UNE FOIS SOUMIS, VOTRE DESIGN DEVIENT LA PROPRIÉTÉ**

**DE FORMICA CORPORATION (« FORMICA ») CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS SUIVANTES**

**AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N’EST REQUIS POUR PARTICIPER OU COURIR LA CHANCE DE GAGNER. UN ACHAT N’AUGMENTERA PAS LES CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L’INTERDIT. EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, VOUS ACCEPTEZ CE RÈGLEMENT OFFICIEL QUI TIENT LIEU D’UN CONTRAT. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE ATTENTIVEMENT AVANT DE PARTICIPER. CE CONTRAT INCLUT, SANS S’Y LIMITER, DES INDEMNITÉS AUX ENTITÉS DE PROMOTION DE VOTRE PART ET UNE LIMITATION DE VOS DROITS ET RECOURS.**

**1. DESCRIPTION**: La compétition Innovation étudiante FORM (la « compétition » ou la « promotion ») commence le 6 septembre 2023 à 9 h, heure avancée du Centre (« HAC »), et sera clôturée le 15 mars 2024 à 23 h 59 min 59 s heure normale du Centre (« HNC ») (« la durée de la compétition »). Cette compétition vous donne l’occasion de réaliser et de soumettre le rendu d’une pièce de mobilier pouvant être utilisée dans un environnement commercial ou résidentiel. La pièce doit comprendre au moins deux couleurs ou motifs de stratifiés de marque Formica® et au moins un matériau innovant FENIX™. De plus, vous devez inclure une description du projet en détail qui explique comment les produits de marque Formica® et les matériaux FENIX™ ont fait partie intégrante du design pendant la période de participation (chacune, une « candidature »). En participant à cette compétition, vous acceptez inconditionnellement de vous conformer et de respecter le présent règlement officiel, les conditions d’utilisation du site Web et les décisions de Formica (« commanditaire ») qui sont définitives et contraignantes. En cas de conflit entre les conditions d’utilisation du site Web et du présent règlement officiel, les modalités du présent règlement prévaudront.

**2. SOUMISSIONS :** Les exigences de candidature : (1) la candidature doit comprendre le rendu d’une pièce de mobilier pouvant être utilisée dans un environnement commercial ou résidentiel sur le thème Modernostalgie «*Newstalgia»,* une conception qui combine des éléments rétro et vintage sous une forme originale et moderne. Veuillez noter qu’il est possible que le gagnant de la compétition ait à travailler avec le Groupe Formica afin de remettre un schéma et/ou plan du rendu; il est donc préférable de remettre votre candidature sous forme .dwg ou .dwf. La pièce ne doit pas mesurer plus de 6 pi x 6 pi x 6 pi et les dimensions doivent être clairement indiquées sur le rendu de conception. (2) Le rendu de couleurs doit utiliser au moins deux couleurs ou motifs de stratifiés de marque Formica® et au moins un matériau innovant FENIX™. (3) La description du projet de candidature de 300 mots ou moins doit expliquer le projet et comment les stratifiés de marque Formica® et les matériaux FENIX™ ont fait partie intégrante du design. (4) La candidature peut inclure jusqu’à trois rendus (vues ou vues de profil) pour la pièce. (5) Les dessins d’exécution doivent être aussi précis que possible afin que le fabricant puisse créer un produit final propre à votre vision. Les rendus doivent inclure les dimensions et toutes les instructions spéciales pour la fabrication, le cas échéant. La pièce doit pouvoir être fabriquée. (6) Le formulaire de soumission fourni par Formica doit être envoyé par courriel avec la description de votre projet et les rendus des couleurs de votre design à designcontest@formica.com dans un seul et même fichier au format PDF. Le fichier ne doit pas dépasser 10 Mo. (7) La soumission peut être faite par une personne ou une équipe de deux personnes au maximum; les soumissions doivent être entièrement le fruit de votre propre travail. Pour un projet réalisé en équipe, vous devez désigner un seul membre de l’équipe comme personne-ressource. Toutefois, les coordonnées des deux membres de l’équipe doivent être répertoriées UNIQUEMENT sur la page de description du projet. (8) Lors de la soumission de la candidature, vous devrez répondre à un court sondage fourni par Formica Corporation. Le sondage doit être complété par tous les membres de l’équipe (9) Il est interdit de recopier un élément de création, le travail ou des pièces d’un autre artiste. (10) Vous acceptez qu’après la soumission de votre candidature, celle-ci devienne la propriété du commanditaire.

**3. ADMISSIBILITÉ :** La compétition ne s’adresse qu’aux résidents permanents légaux des cinquante (50) États des États-Unis, du District de Columbia, du Canada et du Mexique (à l’exception, mais sans s’y limiter, là où la loi l’interdit), qui sont âgés de 18 ans ou plus, ou les résidents au Canada ayant atteints l’âge de la majorité suivant leurs provinces de résidence respectives au moment de l’envoi de la candidature et ceux inscrits en tant qu’étudiants internationaux à temps plein pendant la période de candidature dans les universités des endroits susmentionnés. La compétition n’est pas ouverte aux étudiants qui sont actuellement employés en tant que designers professionnels, à quelque titre que ce soit, à l’exception des stagiaires rémunérés ou non, ou qui résident ou sont citoyens d’un pays où la loi locale interdit la participation à cette promotion au sens des présentes règles. Tous les membres de l’équipe de conception doivent répondre aux critères d’admissibilité sous peine d’inadmissibilité. Si un ou les deux membres de l’équipe de conception ne sont pas admissibles, la candidature sera refusée. Les employés du commanditaire et leurs parents respectifs, les filiales, les sociétés affiliées, les distributeurs, les détaillants, les représentants commerciaux, les agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs dirigeants et administrateurs respectifs, ou toute personne ou entité directement associée à la compétition et les membres de leurs familles ou les personnes cohabitant avec eux (collectivement, les « entités de promotion ») ne sont pas admissibles à la compétition. Sous réserve de toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques et locales applicables. Nul là où cela est interdit.

**4. COMMENT PARTICIPER?** Pour participer, veuillez visiter le site internet www.formica.com/competitionsetudiantes (le « site Web ») et cliquer sur les liens vers la compétition et les instructions fournies à compter du 6 septembre 2023 à 9 h heure avancée du Centre (« HAC ») et jusqu’au 15 mars 2024 à 23 h 59 min 59 s heure normale du Centre (« HNC ») (la « période de participation »). Les étudiants doivent remplir entièrement le formulaire de soumission disponible sur la page de destination FORM du site internet de Formica et envoyer par courrier électronique la version finale, la description du projet et le rendu des couleurs à designcontest@formica.com. Une fois validée, la participation ne peut pas être supprimée, annulée ou modifiée, à l’exception des inscriptions incomplètes pour lesquelles Formica Corporation se réserve le droit de demander des documents supplémentaires ou des modifications aux participants. Les participations incomplètes, y compris, mais sans s’y limiter, celles qui ne répondent pas aux exigences des présentes, ne seront pas admissibles pour être jugées. Les participations seront considérées comme ayant été soumises par le titulaire du compte autorisé de l’adresse électronique soumise au moment de la candidature (chacune, un « participant »). On entend par le « titulaire du compte autorisé » la personne physique assignée à une adresse électronique par un fournisseur d’accès internet, un fournisseur de services en ligne ou un autre établissement (telle qu’une entreprise ou un établissement d’enseignement) responsable de l’attribution des adresses de courriel du domaine associé à l’adresse soumise. En cas de litige sur la propriété d’une adresse de courriel, le prix sera attribué au titulaire du compte autorisé de l’adresse désignée. Les participants sont priés de garder des copies de leurs candidatures pour leurs dossiers, car les soumissions ne recevront pas d’accusé de réception et ne seront pas retournées. Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 15 mars 2024 à 23 h 59 min 59 s HNC. Tout justificatif confirmant que vous avez envoyé une participation par courriel ne constitue pas automatiquement une preuve de réception et ne prouve pas que celle-ci a été reçue pendant la période de participation. Le commanditaire n’accepte que les participations faites pendant la période de participation à la compétition. Les participants doivent respecter tous les avis publiés en ligne, y compris, mais sans s’y limiter, la politique de confidentialité du commanditaire. La soumission d’une participation à la compétition n’implique pas la conformité de la candidature au règlement officiel. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de rejeter, de disqualifier ou de retirer toute participation qui enfreint le présent règlement officiel, sans préavis ni avertissement.

**5. ÉVALUATION :** Deux (2) rondes d’évaluation auront lieu à la fin de la période de participation comme indiqué ci-dessous. Ronde 1 : Toutes les participations seront jugées par des représentants de Formica Corporation qui détermineront les dix (10) meilleures participations (les « finalistes »). Ronde 2 : les dix (10) finalistes seront jugés par Meghan Howell, directrice du design et de la création du Groupe Formica, et par un jury sélectionné par Formica. Un (1) gagnant du grand prix, un (1) gagnant du deuxième prix et un (1) gagnant du troisième prix seront sélectionnés. Formica se réserve le droit d’agir en tant que décideur final dans le processus d’évaluation (rondes de participation et gagnants des trois prix). Toutes les évaluations seront basées à quarante pour cent (40 %) sur la meilleure utilisation des couleurs ou motifs et produits de marque de Formica® et des produits FENIX™, à trente pour cent (30 %) sur l’esthétique de conception globale, à vingt pour cent (20 %) sur le lien entre la fonctionnalité et le design, et à dix pour cent (10 %) sur la description du projet à travers lequel le participant décrit le projet et explique comment les couleurs et les produits de marque Formica® et les produits FENIX™ ont fait partie intégrante de la conception. Les gagnants seront avisés durant la semaine du 22 avril 2024 et annoncés publiquement le ou autour du 6 mai 2024. Ils seront informés par courriel. Toute participation considérée par le commanditaire, à sa seule discrétion, comme étant obscène, pornographique, diffamatoire ou autrement répréhensible ou inappropriée, ou qui ne respecte pas le présent règlement officiel ou les conditions d’utilisation du site internet, sera disqualifiée et ne sera nullement admissible. Tous les renseignements demandés doivent être fournis pour assurer la participation et une admissibilité afin de courir la chance de gagner. Toutes les participations ou tout autre document et renseignement personnel soumis dans le cadre de la compétition peuvent être partagés par et entre les entités de promotion. Chacune de ces entités utilisera ces renseignements conformément à ses politiques respectives de confidentialité en ligne. Sauf indication contraire dans le présent règlement officiel, les renseignements personnels recueillis dans le cadre de cette compétition seront utilisés conformément à la politique de confidentialité figurant sur le site internet et compte tenu du consentement accordé par le participant au moment de sa participation. Toute communication ou information transmise au commanditaire ou au site internet par courriel ou autre est et sera considérée comme non confidentielle et non exclusive. Le justificatif de participation n’est pas considéré comme une preuve de livraison ou de réception de cette participation. Le commanditaire n’aura aucune responsabilité à l’égard de toute participation perdue, interceptée ou non reçue par le commanditaire.

**6. PRIX ET VALEUR DES PRIX :**

**Grand prix :** Un (1) grand prix d’une valeur approximative de 17 000 $ US sera attribué, incluant : (A) un montant de 2 000 $ US en argent comptant; (B) le produit fini exposé au kiosque de Formica à Neocon 2024, qui se tiendra du 10 au 12 juin 2024 (le design est la propriété de Formica et aucune contrepartie n’est due au participant pour sa fabrication); et (C) un voyage pour une personne à Chicago pour assister à l’exposition NeoCon 2024 où le produit fini du design gagnant sera exposé. Le gagnant aura également l’occasion de parler de son design aux médias, de faire le tour de l’exposition avec un des responsables du design du Groupe Formica et de rencontrer des représentants de Formica. Le voyage comprendra un billet d’avion en classe économique à destination de Chicago, avec le vol de départ et de retour provenant des États-Unis, du Canada ou du Mexique, un hébergement de deux nuits dans un hôtel à déterminer par le commanditaire, un billet gratuit pour assister à l’exposition NeoCon 2024 et des bons de taxi pour aller et revenir de l’hôtel et pour aller et revenir de l’exposition. Tous les autres coûts et frais du voyage, y compris, sans limitation : nourriture, frais de bagages, achats dans l’avion, articles de souvenirs, assurance de voyage et frais d’hôtel supplémentaires (comme un minibar, des repas facturés à la chambre, des films à la carte, des frais de WiFi, etc.) seront la responsabilité du gagnant du grand prix.

**Deuxième prix :** Un (1) deuxième prix d’une valeur approximative de 6 000 $ US sera attribué, incluant : (A) un montant de 1 000 $ US en argent comptant; (B) le rendu du design ayant obtenu le deuxième prix sera exposé au Neocon 2024, qui se tiendra du 10 au 12 juin 2024; et (C) un voyage pour une personne à Chicago pour assister à l’exposition NeoCon 2024 où le design gagnant sera exposé. Le gagnant du deuxième meilleur design aura également l’occasion de parler de son art aux médias, de faire le tour de l’exposition avec un des responsables du design du Groupe Formica) et de rencontrer des représentants de Formica. Le voyage comprendra un billet d’avion en classe économique à destination de Chicago, avec le vol de départ et de retour provenant des États-Unis, du Canada ou du Mexique, un hébergement de deux nuits dans un hôtel à déterminer par le commanditaire, un billet gratuit pour assister à l’exposition NeoCon 2024 et des bons de taxi pour aller et revenir de l’hôtel et pour aller et revenir de l’exposition. Tous les autres coûts et frais du voyage, y compris, sans limitation : nourriture, frais de bagages, achats dans l’avion, articles de souvenirs, assurance de voyage et frais d’hôtel supplémentaires (comme un minibar, des repas facturés à la chambre, des films à la carte, des frais de WiFi, etc.) seront la responsabilité du gagnant du deuxième prix.

**Troisième prix :** Un (1) troisième prix d’une valeur approximative de 5 500 $ US sera attribué, incluant : (A) un montant de 500 $ US en argent comptant; (B) le rendu du design ayant obtenu le troisième prix sera exposé à Neocon 2024 qui se tiendra du 10 au 12 juin 2024; et (C) un voyage pour une personne à Chicago pour assister à l’exposition NeoCon 2024 où le design gagnant sera exposé. Le gagnant du troisième meilleur design aura également l’occasion de parler de son art aux médias, de faire le tour de l’exposition avec un des responsables du design du Groupe Formica et de rencontrer des représentants de Formica. Le voyage comprendra un billet d’avion en classe économique à destination de Chicago, avec le vol de départ et de retour provenant des États-Unis, du Canada ou du Mexique, un hébergement de deux nuits dans un hôtel à déterminer par le commanditaire, un billet gratuit pour assister à l’exposition NeoCon 2024 et des bons de taxi pour aller et revenir de l’hôtel et pour aller et revenir de l’exposition. Tous les autres coûts et frais du voyage, y compris, sans limitation : nourriture, frais de bagages, achats dans l’avion, articles de souvenirs, assurance de voyage et frais d’hôtel supplémentaires (comme un minibar, des repas facturés à la chambre, des films à la carte, des frais de WiFi, etc.) seront la responsabilité du gagnant du troisième prix.

**Prix alternatif :** À sa discrétion et de manière raisonnable, Formica se réserve le droit d’attribuer un prix différent advenant le cas où les prix mentionnés ci-dessus deviendraient indisponibles ou impossibles à attribuer. Dans ce cas, les gagnants seront avisés. Si NeoCon 2024 est annulé ou si les étudiants gagnants ne peuvent pas y participer, Formica Corporation peut, à sa seule discrétion : (i) attribuer les prix prévus ci-dessus pour NeoCon2024; ou (ii) attribuer un prix en espèces de 1000 $ US en compensation complète de tous les prix associés à la participation à NeoCon2024, y compris, sans s’y limiter, le billet de conférence, les bons de taxi, les billets d’avion et l’hébergement en plus des autres prix gagnés. Formica peut, à sa seule discrétion, envisager d’autres opportunités pour promouvoir les designs gagnants en cas d’annulation de NeoCon2024.

Si l’un ou l’autre des prix est remporté par une équipe d’étudiants, Formica laissera à la discrétion de l’équipe le soin de diviser le prix gagné. Formica ne fera pas partie ou ne sera pas responsable des litiges liés au partage du prix. Nous recommandons aux équipes de décider d’avance comment elles comptent diviser les prix avant de participer à la compétition.

Tous les gagnants figureront sur une sélection de canaux de communication internes et externes du Groupe Formica. Les gagnants potentiels seront avisés par courrier ou par courriel et devront signer et renvoyer un affidavit d’admissibilité et de décharge de responsabilité (« affidavit ») et tout autre document que le commanditaire pourrait exiger dans un délai précis. À défaut de retourner en temps opportun l’affidavit signé ou tout autre document requis ou en cas de retour de toute notification du prix comme non livrable, le prix sera réputé perdu. Les gagnants potentiels ne peuvent pas contacter les médias ou en aucun cas promouvoir leur gain avant la date d’embargo du 13 mai 2024 sous peine de perdre leur prix. Les impôts sur le revenu fédéraux et étatiques peuvent en l’occurrence s’appliquer et sont la seule responsabilité des gagnants. Toutes les dépenses qui ne sont pas spécifiquement mentionnées comme étant incluses sont exclues d’office, y compris, mais sans s’y limiter, les taxes applicables dont l’impôt sur le revenu, et sont la responsabilité des gagnants. Tous les gagnants recevront un formulaire 1099 de l’Internal Revenue Service pour la valeur de leur prix pour l’année d’imposition au cours de laquelle le prix a été gagné, et si une équipe gagne, chacun recevra son propre formulaire 1099 du Internal Revenue Service. Aucune cession ou transfert de prix n’est autorisé. Tous les prix seront livrés via chèque fourni par l’agence Carmichael Lynch Relate.

**7. LICENCE :** En participant à la compétition, chaque participant accorde, par la présente, au commanditaire et à ses successeurs une licence mondiale, perpétuelle, non exclusive, irrévocable, libre de redevances, sous-licenciable (à plusieurs niveaux) et transférable (avec le droit de créer des œuvres dérivées) pour utiliser, copier, distribuer, exécuter, représenter publiquement et afficher sa participation, dans tous les médias, sous quelque forme que ce soit, à toutes les fins légales connues actuellement ou qui le deviendront dans l’avenir. Chaque participant renonce irrévocablement à tout droit moral qu’il pourrait avoir sur la ou les candidatures qu’il a soumises.

**8. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES OU INDEMNISATION :** La participation doit être l’œuvre originale du participant. Elle ne doit faire l’objet d’aucune publication préalable ni de récompenses antérieures et ne doit aucunement porter atteinte aux droits d’auteur, de marques, droits de confidentialité, de publicité ou d’autres droits de propriété intellectuelle. Si le design contient du matériel ou des éléments dont le participant n’est pas propriétaire et/ou qui sont soumis aux droits de tiers, alors le participant est tenu d’obtenir, avant de soumettre sa participation, toutes les décharges et tous les consentements nécessaires pour l’utilisation et l’exposition du design, de la manière décrite dans le présent règlement officiel, et les modalités et conditions d’utilisation du site internet, y compris, sans s’y limiter, les autorisations de nom et de ressemblance pour toute personne apparaissant ou pouvant être identifiée dans le design soumis. Si une personne identifiable apparaissant dans l’œuvre soumise n’a pas atteint l’âge de la majorité dans son pays de résidence, le parent ou le tuteur légal est en l’occurrence tenu de fournir une autorisation. Le commanditaire se réserve le droit de demander de tout participant, à tout moment, un justificatif d’autorisation sous la forme qu’il juge acceptable. En soumettant une candidature, le participant garantit et déclare que lui-même et les personnes apparaissant ou identifiables dans la conception soumise consentent à la soumission, à l’utilisation et à l’exposition de la participation de la manière décrite dans le présent règlement officiel et les modalités et conditions d’utilisation du site Web. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier toute soumission pour quelque raison que ce soit, à sa seule et entière discrétion.

**9. DATES ET DATES LIMITES OU NOMBRE ANTICIPÉ DE PARTICIPANTS À LA COMPÉTITION :** Compte tenu de la nature unique et de la portée de la compétition, le commanditaire se réserve le droit, outre ceux réservés aux présentes, de modifier toute date ou date limite indiquée dans le présent règlement officiel ou régissant autrement la compétition. Le commanditaire ne peut pas prédire avec exactitude le nombre de participants qui participeront à la compétition.

**10. DOCUMENTATION SUPPLÉMENTAIRE :** Si le commanditaire souhaite obtenir des cessions, des décharges, des certificats d’engagement pour la soumission ou d’autres documents supplémentaires qu’il peut raisonnablement exiger afin de réaliser les objectifs et les intentions des accords en vertu des présentes, chaque participant accepte de les signer à la demande du commanditaire (sans aucune contrepartie supplémentaire).

**11. RENONCIATION À DES FINS PUBLICITAIRES :** En participant à la compétition, en plus de toutes les autres concessions qui peuvent être accordées dans tout autre accord conclu entre le commanditaire et tout participant ou gagnant de la compétition, chaque participant accorde irrévocablement aux entités de promotion et à leurs successeurs, ayants droit et licenciés respectifs, le droit d’utiliser la conception soumise, le nom, la ressemblance, les informations biographiques de tout participant à la compétition, dans tous les médias, à quelque fin que ce soit, y compris, sans s’y limiter, à des fins commerciales, publicitaires et promotionnelles, sur ou en relation avec le site Web ou la compétition ou d’autres promotions. Chaque participant, par la présente, dégage les entités de promotion de toute responsabilité à cet égard, sauf si la loi l’interdit.

**12. NATURE DE LA RELATION OU RENONCIATION AU SECOURS ÉQUITABLE :** Chaque participant reconnaît et accepte que la relation entre le participant et les entités de promotion n’est pas une relation confidentielle ou fiduciaire. La décision du participant de fournir sa participation au commanditaire aux fins de la compétition ne place pas les entités de promotion dans une position autre que celle occupée par les membres du public en ce qui concerne les éléments de la soumission du participant. Chaque participant reconnaît et accepte que les entités de promotion n’ont pas et n’auront pas à l’avenir d’obligation ou de responsabilité, directe ou indirecte, contributive ou autre, en ce qui concerne la violation ou la protection des droits d’auteur du participant dans et pour la soumission. Enfin, chaque participant reconnaît que, en ce qui concerne toute réclamation du participant liée à l’exploitation ou à l’utilisation réelle ou présumée par les entités de promotion de toute soumission ou de tout autre matériel soumis dans le cadre de la compétition, le dommage, le cas échéant, ainsi causé au participant concerné ne sera pas irréparable ou suffisant pour permettre à ce dernier de demander une injonction ou un autre redressement équitable.

**13. DÉCLARATION D’EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ OU FORCE MAJEURE :** Les participants acceptent que les entités de promotion ne soient pas responsables des pertes, des dommages, de toute maladie, y compris, sans limitation, de la Covid-19 ou des blessures de toute nature résultant de la compétition, du prix ou de toute activité connexe. Le commanditaire n’assume aucune responsabilité pour tout dommage au système informatique d’un participant occasionné par l’accès au site internet ou par la participation à la compétition, ou pour tout système informatique, toute ligne téléphonique, tout matériel, logiciel ou programme défectueux ou toutes autres erreurs, défaillances, transmissions informatiques retardées ou tout réseau, et toutes connexions de nature humaine ou technique. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le commanditaire n’est pas responsable des participations ou notifications incomplètes, illisibles, mal acheminées, mal imprimées, reçues en retard, perdues, endommagées ou volées ou pour des réseaux perdus, interrompus, inaccessibles ou indisponibles, des serveurs, des satellites, des fournisseurs d’accès internet, des sites internet ou d’autres connexions; ou pour des transmissions d’ordinateur, de téléphone ou de câble échouées, brouillées, retardées; ou pour tout dysfonctionnement technique, toute défaillance, difficulté ou autre erreur de quelque nature ou manière que ce soit; ou pour la capture incorrecte ou inexacte de renseignements, ou l’échec de la capture de tout renseignement. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui falsifie le processus de participation ou le fonctionnement de la compétition ou du site internet, d’agir en violation du présent règlement officiel ou d’agir de façon antisportive ou perturbatrice ou dans le but de perturber le fonctionnement légitime de la compétition, ou d’importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. Le commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts à toute autre personne dans la mesure permise par la loi. Si le commanditaire est empêché de poursuivre la compétition pour un événement hors de son contrôle, y compris, mais sans s’y limiter, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, une explosion, une pandémie, un conflit ou une grève, une catastrophe naturelle, un acte d’un ennemi public, une loi, un ordre ou une réglementation du gouvernement local, ou une autre cause qui n’est pas raisonnablement sous le contrôle du commanditaire (événement de force majeure), sous réserve de toute approbation gouvernementale requise, il a le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin à la compétition. Si la compétition prend fin avant la date désignée, le commanditaire sélectionnera (si possible) les gagnants parmi toutes les participations admissibles non suspectes, reçues à la date de l’événement donnant lieu à la résiliation. L’invalidité ou l’inopposabilité de toute disposition de ces règles n’affectera pas la validité ou l’applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition est jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, ces règles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes, comme si la disposition invalide ou illégale n’était pas contenue dans les présentes.

**14. LITIGES :** Chaque participant convient de décharger, de défendre, d’indemniser et de tenir le commanditaire, le représentant du commanditaire, les personnes agissant en son nom et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, représentants, employés, agents, successeurs et ayants droit respectifs, de tout dommage, toute blessure, tout décès, toute perte ou autre responsabilité, qu’elle soit connue ou inconnue, affirmée ou non, pouvant découler de la participation à cette compétition, de son utilisation ou de l’attribution, de l’acceptation, de l’utilisation ou de l’utilisation abusive de n’importe quel prix. Tous les litiges, toutes les réclamations et causes d’action découlant de ou en rapport avec cette compétition seront résolus individuellement sans recourir à aucune forme de recours collectif. Cette compétition sera régie et interprétée conformément aux lois de l’État d’Ohio, indépendamment des principes de conflits de lois qui peuvent requérir l’application des lois d’une autre juridiction. Toute action ou tout litige concernant le présent règlement doit être exclusivement soumis devant les tribunaux fédéraux ou d’État siégeant à Cincinnati, Ohio. Chaque participant consent expressément à la juridiction de ces tribunaux et renonce à tous les moyens de défense incompatibles avec ces tribunaux. Chaque participant s’engage à traiter le processus par la poste ou par toute autre méthode acceptable en vertu des lois de l’État de l’Ohio.

Pour tout résident du Québec, tout litige concernant la tenue ou l’organisation d’un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Tout litige concernant l’attribution d’un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d’aider les parties à parvenir à un règlement.

**TOUTE RÉCLAMATION, TOUT JUGEMENT OU TOUTE RÉCOMPENSE SERONT LIMITÉS AUX FRAIS RÉELS LIÉS À LA PARTICIPATION À LA COMPÉTITION. LE PARTICIPANT RENONCE, PAR LA PRÉSENTE, AUX DROITS OU RÉCLAMATIONS RELATIFS AUX HONORAIRES D’AVOCATS, AUX DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU ACCESSOIRES, QU’ILS SOIENT PRÉVISIBLES OU NON, BASÉS SUR DE LA NÉGLIGENCE OU AUTRE.**

**15. LISTE DES GAGNANTS/RÈGLEMENT OFFICIELS :** Pour obtenir une copie de la liste des gagnants, veuillez envoyer une enveloppe-réponse affranchie à : FORM Student Innovation Competition Winners List, C/O Carmichael Lynch Relate, 110 North 5th Street, Minneapolis, MN 55403. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 15 juin 2024. Le présent règlement officiel, ainsi que les gagnants, seront affichés sur le site Web.

**16. COMMANDITAIRE :** Formica Corporation, 10155 Reading Rd, Cincinnati, OH 45241.